

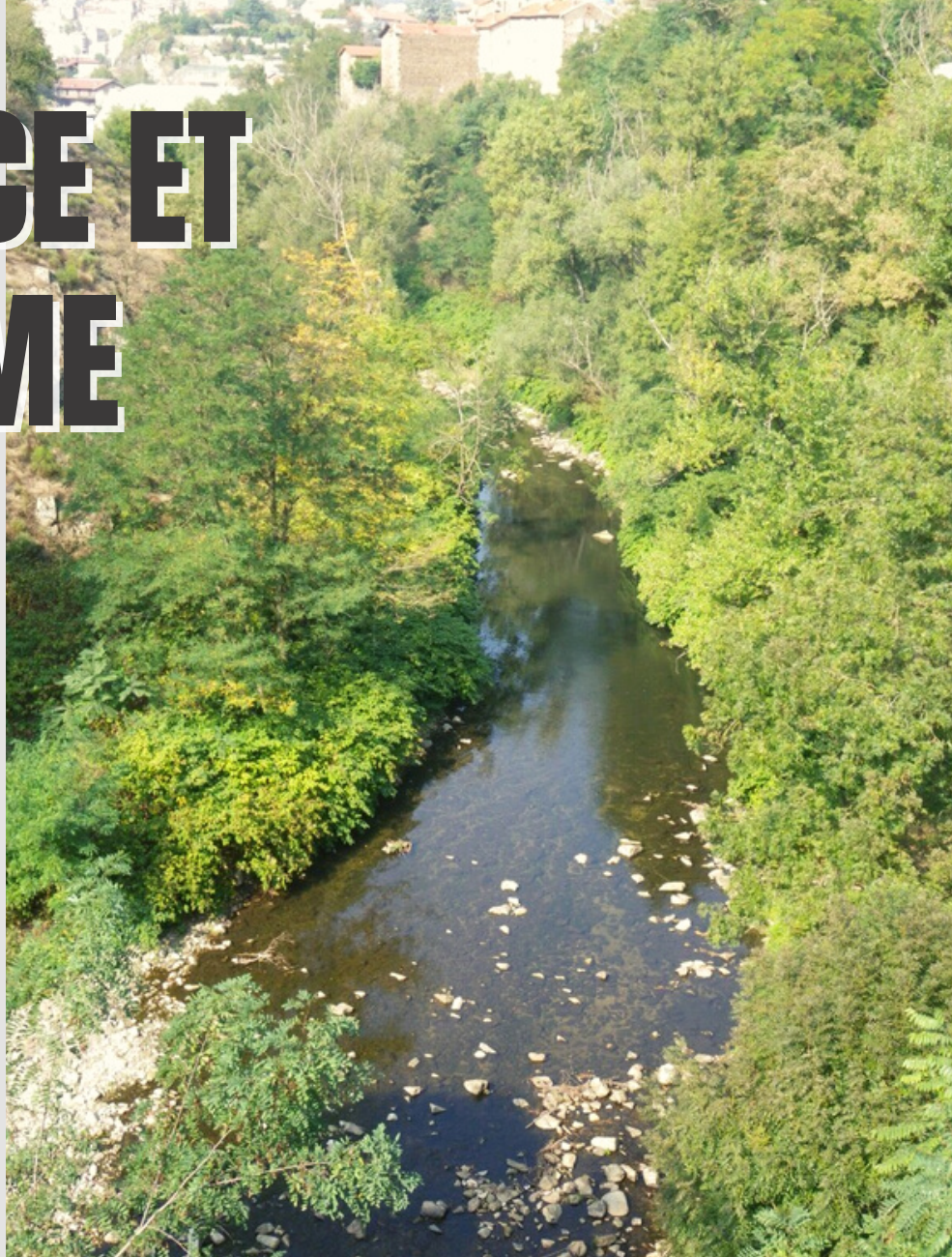
LA CANCE ET LA DEUME

UN PARCOURS SANS
TUER ET UN GESTION
RAISONNÉE TOUTES
TECHNIQUES

L

a pêche en centre-ville d'Annonay, un des rares secteurs où le street-fishing est possible.

Street-fishing à l'Ardéchoise quand même avec une nature très présente permettant l'évasion.



PETITES ASTUCES :



Dès le début de saison en nymphe, puis à la hausse des températures en sèche jusque dans l'été. La période d'étiage limitant ensuite la pêche au coup du soir, ou alors, plus tôt le matin.

Ces deux parcours spécifiques et complémentaires, ont pour but de dynamiser la pêche au cœur de la ville d'Annonay. En effet, longtemps délaissées en raison d'une qualité d'eau médiocre, la Cance et la Deûme en amont et au droit de leur confluence, ont aujourd'hui retrouvé une qualité d'eau suffisante pour permettre le développement d'une population piscicole diversifiée.

Une des spécificités de ces parcours sur la Cance et la Deûme, réside dans le fait que le linéaire en aval de la confluence entre les deux cours d'eau, représentant plus de la moitié du linéaire total, est classé en seconde catégorie piscicole et donc la pêche peut y être pratiquée toute l'année.

En amont de leur confluence la Cance et la Deûme offrent des faciès d'écoulement alternant entre les plats courants de profondeurs variables et des radiers plus ou moins rapides. A l'aval de sa confluence avec la Deûme, la Cance devient plus large (> 10 mètres) les écoulements forment de grands lisses avec des zones profondes, le tout entrecoupé de radiers rapides parfois parsemés de gros blocs.

LOCALISATION :

Itinéraire :

Dans le centre d'Annonay

Commune :

ANNONAY, ROIFFIEUX

Parcours balisé :

La limite amont sur la Deûme est à la sortie de la partie couverte, en amont du seuil de prise d'eau de la microcentrale. Sur la Cance au droit du pont Chevalier (D 578).

La limite aval du parcours sans tuer se situe au niveau d'un gros saule ayant les pieds dans l'eau au droit des abattoirs.

La limite aval du parcours gestion raisonnée se situe au niveau du seuil de l'ancienne décharge d'Annonay (400 m à l'aval de la STEP Acantia)

AAPPMA :

« La Gaule Annonéenne »

07100 ANNONAY

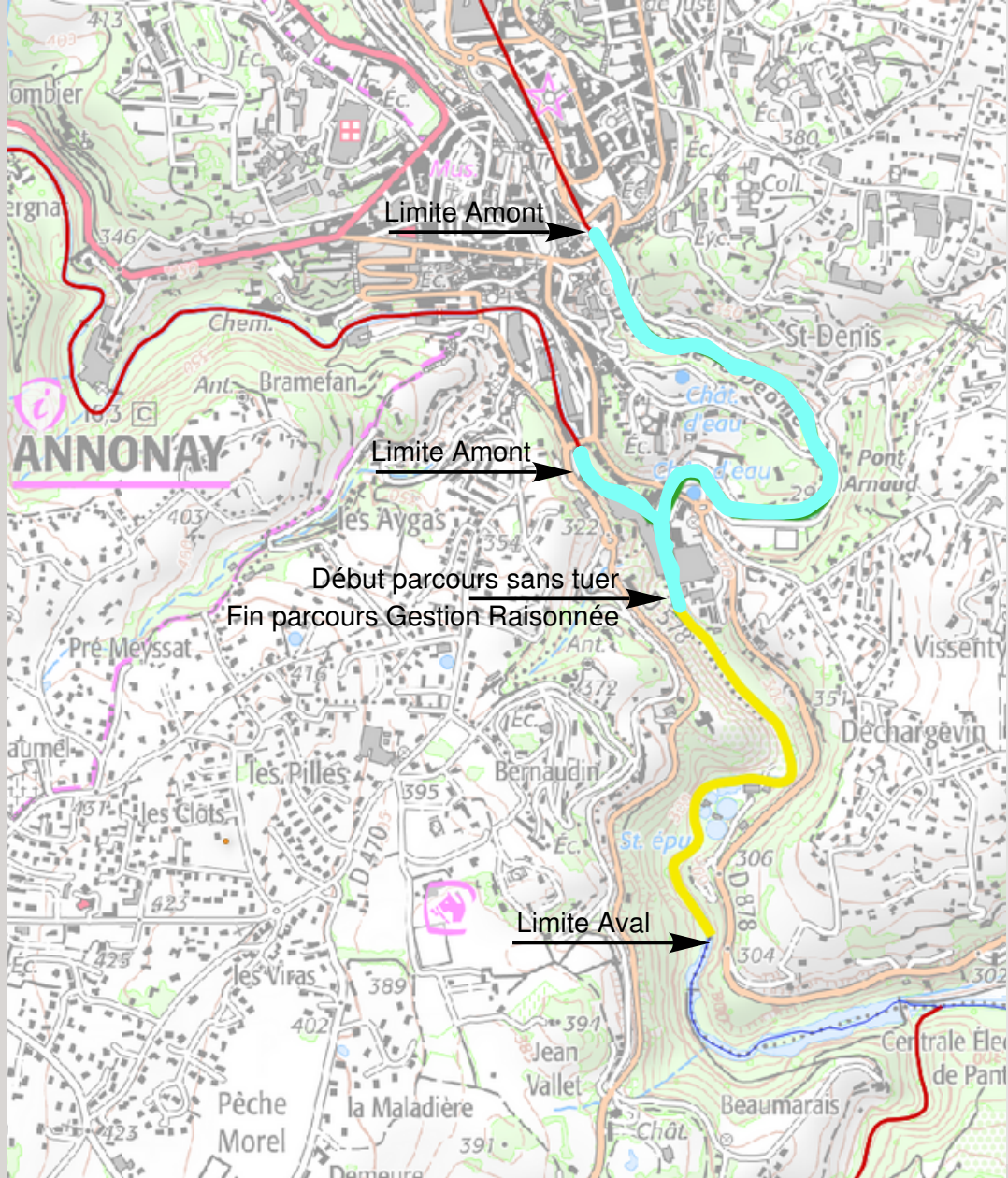
Tél : 06 08 02 42 49

E-mail :

frederic.de.angelis@orange.fr

Site Internet :

www.annonay-peche.com



INFORMATIONS :

Vente de carte :

Office de Tourisme à Annonay

Tabac à Annonay

Tabac à Serrières

Maison de la Presse à Boulieu-les-Annonay

POINTS DE REPÈRES :

Type de parcours et longueur : « Sans tuer » de 400 et 1 150 m et « Gestion Raisonnée » de 1 100m

Type de pêche autorisée : Toutes techniques

Cours d'eau : La Cance et la Deume

Catégorie piscicole : 1ère catégorie

Peuplement piscicole : Truite fario, truite AEC vairon, loche franche, goujon, chevesne

Type de gestion : Patrimoniales diférées

Ouverture : 2ème samedi de mars au 3ème dimanche de septembre pour le parcours sans tuer et toute l'année pour le parcours raisonnée.

Réglementation : Le nombre de captures autorisé par pêcheur et par jour est fixé à zéro (0). Les poissons capturés doivent être immédiatement remis à l'eau. Maximum 2 hameçons simples sans ardillon.

Sur le parcours raisonnée, le nombre de captures de truites autorisé par pêcheur et par jour est fixé à deux (2). Maximum 2 hameçons simples sans ardillon.